

*Impôt sur le revenu—Loi*

Il y a également un autre point que je voudrais clarifier. Il s'agit de la juridiction en matière de taxe provinciale. Certaines personnes prétendent que le gouvernement fédéral s'est immiscé dans un domaine de juridiction provinciale. Il est bien clair dans mon esprit que la taxe de vente est de juridiction exclusivement provinciale. A mon avis, on aurait pu dire que le gouvernement fédéral empiétait dans un domaine de juridiction provinciale seulement s'il avait émis lui-même sa propre taxe de vente au détail. Mais telle n'est pas la situation. Nous avons simplement dit: Si vous réduisez votre taxe de 3 p. 100, nous, du gouvernement fédéral, nous allons en payer 2 p. 100. Naturellement, les 2 p. 100 que nous du gouvernement du Canada paierons, le même gouvernement du Canada prend cet argent des impôts perçus dans des domaines qui sont exclusivement de juridiction fédérale. D'ailleurs les provinces n'étaient tout simplement pas obligées d'accepter cette offre. On leur met une condition. On leur dit: Si vous enlevez votre taxe de vente, on paiera deux points. C'est une offre raisonnable. Vous avez le choix d'accepter ou de refuser. D'ailleurs, neuf provinces sur dix ont, elles, accepté. Mais normalement si vous refusez, ne demandez pas au gouvernement fédéral de vous remettre l'équivalent d'argent qui, à ce moment-là, vous aurait été dû.

Cependant, M. Parizeau, lui, durant les trois semaines de négociations qui ont eu lieu avec le ministre des Finances ne disait rien, ce qui laissait entendre qu'il acceptait les propositions acceptées par le gouvernement fédéral et également par les neuf autres provinces. Mais une fois que les neuf autres provinces eurent accepté ce marché, tout simplement après, il nous informe qu'il veut un statut particulier pour l'État du Québec. Il est impossible pour le gouvernement du Canada d'accepter une telle proposition parce que si on l'acceptait, on devrait faire de même pour les neuf autres provinces, et il faudrait recommencer à zéro toutes les négociations. De ce fait, les mesures économiques envisagées ne seront plus valables.

Le ministre des Finances a étudié la situation et a essayé de trouver un compromis qu'il a fait accepter par les autres provinces d'ailleurs. Il a donc proposé à M. Parizeau de réduire sa taxe de vente non de trois points, comme il l'avait été convenu originellement, mais seulement de deux points sur tous les articles. Cette taxe de vente de deux points le gouvernement fédéral la paierait entièrement sans aucune contribution d'aucune façon du gouvernement provincial. Eh bien, M. Parizeau, dans son orgueil, refuse une telle offre, et en refusant une offre semblable payée, comme je l'ai déjà dit, entièrement par le gouvernement central pénalise par ce fait même tous les Québécois qui auraient pu bénéficier de cette réduction de taxe de vente de 2 p. 100, tous les Québécois qui paient de l'impôt ou qui n'en paient pas. M. Parizeau se permet, en plus d'être intransigeant, de dire qu'il veut absolument que ces 186 millions lui reviennent dans les coffres du gouvernement du Québec. Comme gouvernement canadien, on ne peut pas accepter, et comme je le mentionnais il y a

quelques instants, les autres provinces n'accepteraient pas une telle injustice, et tout serait à recommencer. Alors, il ne restait qu'une solution, réduire l'impôt fédéral des Québécois. Comme nous voulons injecter l'argent tout de suite dans l'économie canadienne, nous avons donc décidé de remettre à chaque Québécois un chèque de \$85, limité à l'impôt qu'il a payé en 1977.

Nous espérons que cette mesure incitera les Québécois à consommer plus de biens afin de créer des emplois. Mais nous sommes également convaincus que cette mesure en est une de dernier ressort parce qu'on n'avait pas le choix, parce qu'on ne nous a pas donné le choix et qu'elle n'apportera pas les bénéfices escomptés par la réduction de 3 p. 100 de la taxe de vente sur tous les objets. Alors si jamais il est encore temps, j'aimerais que le gouvernement du Parti québécois révises ses positions avant que ce bill soit adopté, et décide d'enlever la taxe de vente de 2 p. 100 que nous, du fédéral, nous allons tout payer, et de cette façon tous les Québécois, même ceux qui ne paient pas d'impôt, bénéficieront de cette mesure.

● (2122)

*[Traduction]*

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à signaler que, comme le rapporte le hansard à la page 5524, le ministre des Finances (M. Chrétien) lui-même a dit ce qui suit hier—et il ne devrait pas s'en aller parce que je vais lui donner de bons conseils s'il reste:

Ce qui m'étonne, c'est que l'opposition, même à l'Assemblée québécoise, n'a pas dit comment sortir de l'impasse. Elle se contente d'attaquer le gouvernement. Depuis l'ouverture de ce débat nous n'avons entendu personne dire comment résoudre la question.

Comme c'est amusant! Si le ministre écoute, ce que j'espère, pour lui montrer à quel point c'est facile, je citerai les propos d'un homme dont je n'avais jamais entendu parler avant aujourd'hui, un Américain nommé Guterman. Selon lui, c'est faire preuve d'une grande sagesse que d'admettre ses erreurs. C'est tout ce que le ministre des Finances a à faire pour résoudre le problème. Le gouvernement a commis une grave erreur et le premier ministre (M. Trudeau) semble décidé à l'empêcher de la rectifier. Je pense que le ministre des Finances est capable d'un peu plus de souplesse que le premier ministre. Tout ce qu'il a à faire, c'est de reconnaître l'erreur et de dire que le gouvernement fédéral s'y est mal pris dans cette affaire. Il devrait reconnaître que le gouvernement n'a pas vraiment essayé de consulter les provinces, qu'il ne s'était pas entendu avec le Québec quand le ministre a présenté son budget le 10 avril, que le Québec a été plus rusé que le gouvernement fédéral, que le Québec a fait preuve de beaucoup plus d'intelligence, de sagacité, de perspicacité, de finesse et d'astuce que le puissant gouvernement d'Ottawa et que le gouvernement s'est laissé bernier et que M. Parizeau a su jouer au plus fin avec le premier ministre et le ministre des Finances dès le début. Il devrait le reconnaître. Le gouvernement doit reconnaître qu'il s'est trompé et qu'il détruira l'unité nationale et tout le principe du fédéralisme au Canada s'il continue dans cette direction.